



La gestion des digues

Pour mieux
affirmer
ses missions,
le Cemagref
devient Irstea



www.irstea.fr

Rémy Tourment
Unité de Recherche RECOVER
Aix en Provence

1/2 journée EP Loire
5 décembre 2016

Les enjeux de la gestion des digues

- **Les digues protègent des crues :**
 - jusqu'à un certain niveau seulement (crue de dimensionnement, niveau de protection),
 - et tant qu'elles ne se rompent pas (niveau de sûreté) ...
- **En cas de rupture, le danger est supérieur à celui d'une inondation en l'absence de digues :**
 - à cause de la vitesse et puissance du flux
 - à cause de l'effet de surprise (lieu et moment)
- **En France environ 9000 km de digues, gérées par un millier de gestionnaires « protègent » :**
 - entre 15 et 18000 km²
 - entre 1,6 et 2 millions d'habitants



Digues : comment éviter les ruptures

Bon état des digues :

- **A un instant donné : bon état de conception/ réalisation, de conservation ou remise à niveau (renforcements par solutions techniques, préventives et curatives)**
- **Dans la durée : bonne GESTION**
 - **Le rôle du gestionnaire : connaissance, surveillance et entretien**
 - **Connaissance du patrimoine de digues**
 - **Surveillance et entretien courant**
 - **Surveillance et interventions en crue / post crue**



→ **Contrôle par l'Etat (SCSOH / SPE)**

→ **REX sur l'état actuel des digues et de leur performance**

Les missions d'un gestionnaire de digues

1/3

- **Surveillance et entretien**
 - En période courante ;
 - En période de crue (ou "crise")
- **Objectifs :**
 - Maintenir les digues en bon état / éviter les dégradations (arbres, animaux, hommes, ...)
 - Faciliter les inspections et interventions
 - Eviter les brèches (en crue)
 - Informer les autorités en cas de risque
- **Nécessité de moyens humains et de compétences (en interne et en externe) + matériel**
 - Plus de moyens nécessaires en crue

Les missions d'un gestionnaire de digues

2/3

- La connaissance et le suivi du parc d'ouvrages :
 - inventaire, dossier d'ouvrage ; registre ;
 - diagnostics ;
 - analyse de risque (études de dangers)
- Difficultés :
 - ouvrages souvent anciens et mal connus ;
 - ouvrages rarement sollicités mais dont la performance de l'ensemble est nécessaire en crue

Les missions d'un gestionnaire de digues

3/3

- La programmation des aménagements à réaliser (construction/confortements/modification de systèmes de protection)

- Relations (nécessitant parfois contractualisation) avec les tiers :
 - collectivités locales,
 - riverains,
 - gestionnaires de réseaux,
 - prestataires divers,
 - Etat

Les missions d'un gestionnaire de digues

La réglementation Ouvrages Hydrauliques

- La réglementation "ouvrages hydrauliques" sous ses différentes déclinaisons :
 - circulaires de 1970 "barrages ISP" et de 2003 "digues"
 - décret de 2007 et textes subséquents
 - décret de 2015 et textes subséquents
- a pour but principal de fixer un cadre réglementaire aux actions du gestionnaire, de manière à s'assurer que :
 - celui-ci effectue bien (dans un cadre formalisé, avec production de documents)
 - les missions qu'il devrait de toute façon effectuer
 - afin de pérenniser son patrimoine
 - et que ce dernier soit en état de remplir sa fonction et ne présente pas de risque en cas de crue
- Elle ne doit pas être vue comme une contrainte purement administrative, mais comme un accompagnement (cf "procédure qualité")